

III.1.3

FORCE ET LOGIQUE DU DISCOURS

Pour un essai méthodologique de lecture critique

L'essence du politique et l'âme du juridique s'expriment à travers le discours : l'administrateur, le législateur, le magistrat doivent toujours alléguer en faveur de leurs décisions de "*bonnes raisons*"¹. Cet "*art de persuader*"² nécessite une formation à l'ordre démonstratif, à la preuve ; l'esprit a besoin de règles pour décider de la force et de la droiture de ses raisonnements. Cette conception met l'accent sur l'implantation d'une pensée dans l'esprit à l'aide d'une véritable combinatoire des mots. "*Les mots diversement rangés font divers sens et les sens diversement rangés font différents effets*"³. Pascal fait référence dans les *Pensées* à un véritable ordre génératif de la pensée, reflet de l'"*esprit de géométrie*", symbole de l'"*esprit de justesse*" et de l'"*esprit de netteté*"⁴. Selon cet auteur il y aurait une possibilité d'appropriation de l'art du discours par des préceptes de l'art de penser. "*Ils suffisent seuls, ils prouvent seuls ; toutes les autres règles sont inutiles ou nuisibles*"⁵. Pour lui deux remèdes suffisent à qui veut juger juste et raisonner droit : définir tous les termes et prouver toutes les propositions. Ces "*diamants de grand prix*"²⁰ permettent de conférer à un auteur ses lettres de noblesse : c'est-à-dire, ces préceptes autorisent à juger d'un propos, "*à sonder comme cette pensée est logée en son auteur, comment, par où, jusqu'où il la possède*"⁶.

Cet apprentissage est fort éloigné de "*l'art de convaincre*" des sophistes dépeints par Platon comme de véritables négociants de mots. L'agrément de leurs paroles ne sert que l'intérêt du "*hic et nunc*". C'est pourquoi cet article a pour dessein

1 Perelman, "*Logique juridique*", Dalloz, Paris, 1979, p. 6.

2 Pascal, "*De l'art de persuader*", Section II 355 b.

3 Pascal, "*De l'art de persuader*", Section II.

4 Cf. les "*Pensées*" de Pascal.

5 Pascal, "*De l'Art de Persuader*", Section II 358 b.

6 Pascal, "*De l'Art de Conférer*" et aussi "*Logique de Port Royal*" d'Arnauld et Nicole.

de parier qu'une "tête bien faite " vaudrait mieux qu'une "tête bien pleine ". Suivant en cela les conseils de Pascal et de Montaigne on visera à inventer une **méthodologie de construction de l'art de penser.**

I - LOGIQUE DU DISCOURS

La logique d'un discours quel qu'il soit doit se plier sous les fourches caudines de l'argumentation : justifier ses présupposés théoriques hérités de tel ou tel autre oeil disciplinaire, préciser ses *a priori* et ses cheminements démonstratifs, savoir expliciter d'où il parle, quelle est sa thèse, comment la démontrer. En effet, un juriste ou un politique pourrait-il envisager sérieusement la mise en place de sa pratique, de ses stratégies d'intervention et de ses objectifs sans avoir acquis un embryon de formation à l'argumentation ? Bien des projets éducatifs ne font que ressembler à un kaléidoscope savant où de nombreux intervenants présentent leurs "visions", toutes vraies, toutes différentes, en laissant le soin, combien déstructurant à l'étudiant de découvrir son propre fil conducteur ! Or, la construction de ce "métalangage"⁷, c'est-à-dire de ce discours compréhensif et intuitif sur l'ensemble des interventions présuppose l'assimilation synthétique de tout exposé : "la condition préalable à l'application des raisonnements... c'est que quelque chose soit déjà donné à la représentation"⁸ et "pour que le raisonnement logique soit doué de solidité, il faut que l'on puisse embrasser ces objets du regard dans toutes leurs parties, et que l'on puisse reconnaître par intuition immédiate, en même temps que ces objets eux-mêmes, comme des données qui ne se laissent plus réduire à quelque chose d'autre, ou qui, en tout cas, n'ont pas besoin d'une telle réduction, comment ils se présentent, comment ils se distinguent les uns des autres, comment ils se suivent ou comment ils sont rangés les uns à côté des autres"⁹. Cercle vicieux, aporie guettant tout éduqué !

Or, comme "l'acte de penser est environné d'un nimbe " et que "son essence, la logique représente un ordre suprêmement simple, ordre *a priori* du monde "¹⁰ il semblerait opportun de révéler ce "cristal le plus pur "¹¹, expérience nécessaire pour tous. Cette "substantifique moelle "¹¹, condition *sine qua non* de la validité de tout argumentaire, peut être révélée par une certaine méthodologie d'apprentissage de la lecture sous

7 Métalangage défini comme "Réflexion ou langue intuitives " par Martin dans "Logique contemporaine et formalisation", Epiméthée, p. 23, PUF, 1964.

8 Martin, Logique contemporaine et formalisation Epiméthée, p. 24.

9 Martin, Logique contemporaine et formalisation Epiméthée, p. 25.

10 Wittgenstein, Tractatus, logicus, philophilicus, 97, Paris, 1961.

11 Cf. Descartes, Méditations Métaphysiques, Pléiade.

forme d'expérimentation de l'analyse critique. La logique d'un discours ne se régulant par "rétroaction" ¹² qu'après ce type d'entraînement.

Spinoza n'aurait pas inventé l'*Ethique* s'il n'avait tenté d'exposer *more geometrico* les *Principes de la philosophie* de Descartes ¹³, Hegel n'aurait pas écrit la *Phénoménologie de l'Esprit* et découvert la dialectique — thèse, antithèse, synthèse —, s'il n'avait tenté de surmonter les contradictions de l'histoire de la Métaphysique de Platon à Kant... En conséquence, une méthodologie de lecture critique a été mise au point en vue de l'apprentissage par tout étudiant de la logique, car, "de cette dialectique immanente ou vivante des genèses et des structures résulte alors la double impossibilité d'étudier les analyses historico-critiques sans une référence constante aux structures, donc sans un recours aux méthodes d'analyse directe ou formalisante, ni d'étudier les structures par voie directe ou formalisante sans se référer nécessairement à un certain niveau d'élaboration donc sans un appel à quelque perspective historico-critique" ¹⁴.

Le caractère de validité des structures peut paraître ne relever que d'une validation, en quelque sorte absolue, puisque assurée par les instruments de l'analyse logique. Car "il existe une histoire des différentes formes de validation et cette histoire ne relève plus de l'analyse formalisante mais de la méthode historico-critique qui remontera de Gödel à Whitehead et Russel, d'eux à Frege Boole et Morgan jusqu'à Aristote" ¹⁵.

Selon Piaget, Aristote nous montre le chemin. Il s'agit pour cet auteur d'une recherche traitée par le texte des "*Premiers analytiques*" sur la **démonstration** comme "propédeutique à toute science théorique" et aussi comme "doctrine de la construction des schémas de raisonnement" ¹⁶. Or, toute démonstration est syllogisme : "c'est que la démonstration part de données, ou prémisses, absolument vraies, conduisant à une conclusion vraie absolument ; le syllogisme en tant que tel ne fonde que la nécessité conditionnelle de sa conclusion, la vérité des prémisses n'étant qu'assumée" ³¹.... "le syllogisme semble donc bien être un discours déductif dont la nature est strictement formelle, en ce sens que la nécessité de

12 Cf. Morin, *La Méthode*.

13 Cf. C. Peyron-Bonjan "Genèse d'une illusion : la création divine", thèse 1983, Aix-en-Provence.

14 Piaget, dans "*Logique et connaissance scientifique*", La Pléiade, 1976, p. 131.

15 Piaget, "*Nature et Méthodes*" dans "*Logique et connaissance scientifique*", La Pléiade, 1976, p. 128.

16 Granger G.G., *La théorie Aristotélicienne de la Science*, Col. Analyses et raisons, Aubier, 1976, p. 109.

la conclusion ne s'attache pas à son contenu, mais au lien qui la fait dépendre des prémisses "31... "il établit un enchaînement entre deux termes par le moyen d'un troisième "17.

En ce sens, il semblerait intéressant de préciser les conditions de validité formelle de tout argumentaire, conditions devant être apprises pour l'art de persuader. On appelle "*formelle*" la logique qui s'occupe uniquement de notre façon de penser sans tenir compte des objets particuliers sur lesquels cette pensée s'exerce. En ce sens, la logique aristotélicienne est bien une analyse des formes de la pensée : "*cette dénomination lui convient*" 18.

Afin d'explicitier la logique essentiellement démonstrative, l'idée importante serait de repérer dans l'expérience de la lecture d'écrits, une méthodologie radiographiant la *forme* abstraction faite du contenu, décelant la pertinence des enchaînements et des preuves, par voie de conséquence notifiant l'impact du "*dia*"¹⁹ emportant l'adhésion nécessaire. Or, pour qu'un juriste ou politique convainque, il faut qu'à partir de ses soubassements postulés tout discours s'enchaîne selon une implication nécessaire, selon une déduction inéluctable : "*l'importance de la logique réside avant tout dans l'implication... des techniques sont nécessaires pour montrer, étant donné deux énoncés, que l'un implique l'autre ; en ce fait consiste la déduction logique*"... et "*l'inférence logique conduit de prémisses énoncés assumés ou admis - à des conclusions dont on peut décider sur des bases purement logiques qu'elles sont vraies*"²⁰. Le déroulement implicatif du texte ou du discours témoignera en son âme et conscience du vrai si la déduction est validée et du faux si elle ne l'est pas ; d'où la nécessité de doubler les requisits éventuels de tout processus démonstratif de l'entraînement à la lecture critique, véritable radiographie logique de tout discours.

II - RADIOGRAPHIE D'UN DISCOURS - ARCHITECTONIQUE LOGIQUE

Tel le squelette radiographié grâce à un appareil de logique formelle, tout discours cherchant à prouver une thèse quel qu'en soit le contenu est validable ou pas. Là, l'importance de l'acquisition de la logique dans le *cursus* de toute formation. S'auto-validera-t-il ou devra-t-il régénérer une autre argumentation ? Certes, le locuteur a tous les droits : il peut conserver comme "prémisses" ou "**présupposés théoriques**" ce qui convient à son oeil "disciplinaire", "interdisciplinaire" ou "métadisciplinaire" selon son adhésion à l'analytique cartésienne, au structuralisme

17 Aristote, "*Premiers Analytiques*" 34 à 17, 53 b 19, cité par Granger, p. 109.

18 Lukasiewicz Jan, *La syllogistique d'Aristote*, Ed. Colin, 1972, pp. 31-32.

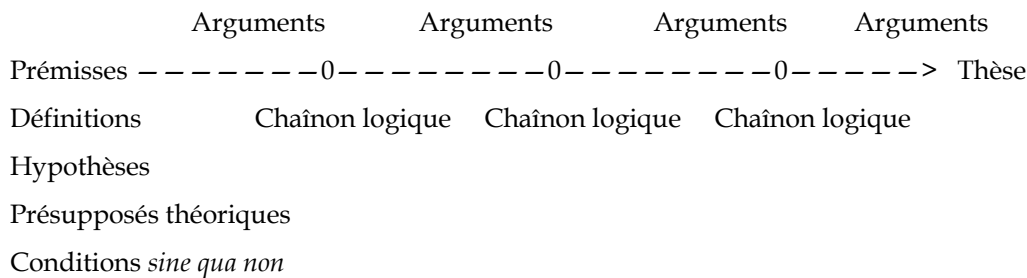
19 C'est-à-dire "*Passant à travers*" à l'aide du discours.

20 Dans Willard, V.O. Quine traduit par Clavelin, *Méthodes de logique*, A. Colin, p. 14.

ou au systémique. Il peut dire librement son système de valeurs et de représentations du monde : politique, économique, éthique, somme toute idéologique et culturel. Il peut formuler les hypothèses de son choix inventées par son imagination. Il peut aussi octroyer les "**définitions**" conceptuelles héritées de son système de références. Il peut inventer les "**arguments**" ou "**moments argumentaires**" enchaînés par les "**transitions**" dans l'ordre logique de son désir dialectique. La liberté de choix du locuteur est absolue en ce qui a trait aux prémisses, définitions, hypothèses, systèmes de réflexion – analytique, structurale ou systémique –. Au demeurant, il n'a jamais aucun droit sur l'implication nécessaire de sa "**thèse**". Elle est ou elle n'est pas !...

Seule la radiographie du discours de là où il parle – prémisses, *a priori* – vers là où il dit – thèse – dessinera la trame de sa légitimité. La thèse du juriste ou du décideur a-t-elle été déductivement impliquée ? L'architecture révélant l'ossature et les articulations-chaînon d'implication est-elle habilitée à expliciter l'inférence de la vérité de la déduction finale ? Les liens logiques des transitions justifient-ils vraiment cet ordre démonstratif ou pas ?

D'où l'idée d'une architecture : **structure minimale** de la potentialité d'un discours à son achèvement logique.



Des **architectoniques plus complexes** que le schéma minimal peuvent exister ; elles sont alors agrémentées de **notions supplétives** tels les exemples, les corollaires, les parenthèses...

Ces notions sont dites **supplétives** en ce sens où : en premier lieu, l'illustration d'un mouvement démonstratif peut apparaître ou pas, mais ne justifie en rien la déduction de la thèse ; en second lieu, le corollaire d'un moment argumentaire peut exister ou pas sans être condition *sine qua non* de la conclusion ; en troisième lieu, une parenthèse peut être incluse ou pas dans le discours sans valider en rien sa légitimité.

Il faudrait aussi noter un autre ordonnancement possible d'un texte, type dit *a contrario*, composé de contre-arguments, contre-exemples... impliquant la déduction de l'impossibilité de la thèse adverse ; seulement cet ordre moins puriste permet

seulement l'inférence de la thèse contraire pas sa nécessité : logique déductive, somme toute, plus faible mais fort prisee pour les controverses²¹.

Les étudiants devraient donc être familiarisés avec la complexité d'organisation de tout discours afin de pouvoir repérer dans leurs textes ou dans ceux des autres auteurs les "**articulations formelles**" et de les décoder en dénominations logiques : présupposés théoriques, définitions, hypothèses, arguments, transitions, exemples, corollaires, parenthèses, thèses... Mais ils devraient aussi s'obliger à appliquer systématiquement une méthodologie de lecture critique de tout écrit ou d'écoute critique de toute parole.

III - ENTRAÎNEMENT A LA LECTURE CRITIQUE - REPERAGE DES FAILLES LOGIQUES

Savoir repérer afin d'être "lecteur" là où sont les failles logiques d'autres textes, c'est l'apprentissage pour le formé de la construction *a posteriori* de sa propre pensée et la découverte de la validité de cette dernière par voie "*rétroactive*"²².

Comment apprendre la méthodologie de la lecture formelle d'un discours ?

1°) entrer dans le texte en toute fidélité, c'est-à-dire respecter les prémisses de l'auteur et ne jamais remettre en question ses choix référentiels à savoir, accepter ses hypothèses, ses définitions et ses présupposés théoriques – systèmes de valeurs, références à d'autres théories, problématiques, ... – ;

2°) lire la trame des chaînons d'implications et, à partir de là, voir les ruptures si elles existent. Là est l'enjeu de la lecture critique interne, outil régulateur sans précédent de l'appréhension des textes et selon une "*boucle régulatrice* ", outil fondateur de la construction de la pensée.

Deux voies peuvent être exploitées pour le repérage des failles : l'une générale, l'autre plus spécifique.

La lecture critique interne générale s'intéresse à la visualisation globale de l'enchaînement-déductif. Le lecteur se pose la question suivante : la succession de la structure suffit-elle à démontrer la thèse et implique-t-elle nécessairement cette affirmation conclusive ?

Si sa réponse est négative, il doit alors expliciter les chaînons ou arguments logiques manquants. Par cette approche il peut, soit défendre un texte ou un dossier, soit le combattre.

21 Nous ne reprendrons pas la classification du professeur Tarello cité par Perelman dans "*Logique juridique* ", p.55, Dalloz, Paris 1979, car cette classification est une typologie des arguments juridiques et non des mouvements démonstratifs.

22 Cf. *La Méthode*, Edgar Morin.

La lecture critique interne détaillée est une radiographie différente ; elle examine chaque moment logique du texte de manière plus particulière. Elle s'interroge comme suit : l'argument est-il réellement un argument nécessaire pour amener la thèse de l'auteur ? La transition est-elle un chaînon valide entre tel moment du discours et tel autre lui succédant ? Le corollaire indiqué est-il à juste titre impliqué par ce qui précède ? L'exemple est-il une illustration performante ?...

Lorsque les réponses à ce type de question sont négatives, le lecteur doit indiquer les raisons de ses invalidations. Là se résume tout l'objet de la lecture critique interne détaillée. Lecture qui enrichira de ses remarques le pour ou le contre et permettra l'élaboration du plaidoyer ou de la contradiction.

En conséquence, par un entraînement intensif des étudiants à la lecture critique, on obtient l'apprentissage de la **construction-déconstruction-reconstruction**, des visions-révisions permanentes de la pensée logique. On leur permet d'utiliser "*des concepts rigoureux sans les dépouiller de leur rigueur*"²³. On leur présente par cet essai méthodologique un codage-décodage critique de repérage formel, seule certitude de la possibilité d'adhésion des récepteurs de leur discours : art de l'argumentaire, force de la persuasion, logique de la controverse sans lesquels il n'est pas d'autonomie juridique et politique. Cette **autonomie constructive et dynamique de leur pensée**.

BIBLIOGRAPHIE

ARNAULD et NICOLE, Logique de Port Royal.

DESCARTES, Méditations Métaphysiques, Pléiade, 1978.

GRANGER G.G., La théorie aristotélicienne de la science, Collection
- Analyse et raisons, Aubier, 1976.
- Essai d'une philosophie du style, Collection A. Colin,
1968.

LUKASIEWICZ J., La syllogistique d'Aristote, Col. Colin, 1972.

MARTIN R., Logique contemporaine et formalisation Epiméthée,
PUF, 1964.

MORIN E., La méthode, I, Points, Seuil, 1977.

PASCAL, - Pensées, Gallimard, 1977.
- De l'Art de Persuader (fragments).

PERELMAN, Logique Juridique, Dalloz, Paris, 1979.

RECUEIL D'ARTICLES, Logique et connaissance scientifique sous
la direction de Piaget, La Pléiade, 1978.

TARELLO, Sur la spécificité du raisonnement juridique, Steiner,
Wiesbaden, 1972.

WILLARD O. QUINE, Méthodes de logique, Col. A. Colin, 1973.

WITTGENSTEIN, par Gilles-Gaston Granger, Seghers, 1969.

WITTGENSTEIN, Tractatus, Logicus, Philosophicus, Paris, 1961.